



Grand oral :  
le cadrage  
institutionnel

Les  
repères

# Grand oral : cadre institutionnel


## Éléments réglementaires définissant l'épreuve du Grand oral

- Arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique
- Notes de service : Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat, voie générale : n°2020-036 du 11-2-2020 ; voie technologique n°2020-037 du 11-2-2020.

## Cadre de l'épreuve

### *Ces deux notes de service posent des principes communs :*

- **la finalité** : permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante, avec comme principe que fond et forme sont indissociables ;
- **une épreuve en trois temps** (5 min./10 min./5 min.) précédée d'un temps de préparation (20 min.) ;
- **qui s'appuie sur deux questions.**  
Pour la voie générale, elles sont issues des deux enseignements de spécialités de terminale (pris isolément ou de façon transversale).  
Pour la voie technologique, elles s'appuient sur l'enseignement de spécialité qui prévoit la réalisation d'une étude approfondie ;
- **un jury composé de deux professeurs**, soit des enseignants des disciplines correspondants aux deux spécialités choisies en terminale, soit d'une des deux spécialités, et le second membre est alors un professeur du tronc commun, d'une autre spécialité ou un professeur documentaliste ;
- **une grille d'évaluation indicative** qui explicite les critères d'observation et les indicateurs de performance : annexe 1 des notes de service n°2020-036 du 11-2-2020 et n°2020-037 du 11-2-2020.



## Les ressources nationales à disposition

Pour répondre efficacement à toutes les questions portant sur les modalités de l'épreuve, on peut s'appuyer sur les ressources suivantes :

- **le site national regroupant les principales informations**

<https://eduscol.education.fr/729/presentation-du-grand-oral> et qui permet notamment un accès à :

- > un document réalisé par l'Inspection générale explicitant pour chacune des spécialités (voies générale et technologique) les axes possibles pour construire les questions, et donnant de nombreuses pistes pour travailler les compétences orales dans chaque discipline, mais plus encore en inter-disciplinarité, sur l'ensemble de la scolarité au lycée ;
- > une foire aux questions, qui aborde, en quatre thèmes (Présentation de l'épreuve - Préparation de l'épreuve - Déroulement de l'épreuve - Composition du jury) l'ensemble des aspects institutionnels et pratiques du Grand oral ;
- > un lien vers des ressources produites par les académies.

- **le site national qui reprend les principales informations sous une forme destinée plus spécifiquement aux élèves**

<http://quandjepasselebac.education.fr/faq-grand-oral/>

- **pour les enseignants un parcours national d'autoformation accessible sur M@gistere**

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2060&section=1> qui fournit des indications précises et des exemples concrets de mise en situation, déclinés en cinq parties :

1. Définition et fonctionnement de l'épreuve
2. L'élève, acteur et auteur de sa parole
3. Préparer les élèves au Grand oral en classe, faut-il tout réinventer ?
4. Être jury du Grand oral
5. Les temps du Grand oral : mises en situation

Ce module d'autoformation étant constamment enrichi de nouvelles ressources, nous ne saurions trop recommander aux enseignants de le consulter régulièrement.

## Quelques clarifications utiles

Sans revenir sur l'ensemble des points abordés dans ces ressources, nous tenons ici à en souligner quelques-uns, afin de répondre sans attendre aux questionnements qui reviennent les plus fréquemment :

### **Sur quelle(s) spécialité(s) doivent porter les deux questions préparées par les candidats ?**

Pour la voie générale, les questions portent sur les deux spécialités de terminale, en excluant la spécialité abandonnée en première. Les élèves peuvent concevoir des questions portant sur une seule spécialité ou des questions transversales portant simultanément sur leurs deux spécialités.

#### **Les élèves peuvent proposer :**

- soit deux questions, adossées chacune à une seule spécialité ;
- soit deux questions transversales adossées chacune à leurs deux spécialités ;
- soit une question adossée à une seule spécialité et une question transversale.

**Mais ils ne peuvent en aucun cas proposer deux questions portant uniquement sur une seule et même spécialité : les deux questions doivent, à elles deux, aborder des sujets liés aux deux enseignements de spécialité de terminale.**

Les questions doivent porter sur le programme du cycle terminal, c'est-à-dire qu'elles peuvent se référer aussi bien aux programmes de la classe de première que ceux de la classe de terminale des spécialités concernées.

Pour la voie technologique, les deux questions portent sur la spécialité qui fait l'objet d'une étude approfondie. Cela se traduit différemment selon les séries. Par exemple en STMG, les 2 questions s'appuient sur le programme de Management Sciences de gestion et numérique.

### **Les élèves peuvent-ils utiliser un support au cours de leur Grand oral ?**

Le Grand oral est une épreuve destinée à évaluer la prise de parole, sans note, des candidats. Le candidat s'exprime sans note tout au long de l'épreuve. Il ne peut ni s'appuyer sur un support numérique ni présenter une réalisation qu'il aurait préparée durant l'année :

- le temps de préparation (20 minutes) permet au candidat de se mettre dans les conditions de l'épreuve et il peut, s'il le souhaite, réaliser un support pour accompagner sa prise de parole. S'il choisit cette option, il doit remettre ce support au jury. Ce support n'est pas évalué, il ne sert qu'à appuyer le propos du candidat ;
- la première partie et la troisième partie de l'épreuve se déroulent sans support. Pendant le temps 3, le candidat présente son projet d'orientation, en lien avec son expérience au lycée ;
- le candidat peut être autorisé à utiliser du matériel à disposition dans la salle (tableau ...) uniquement dans la deuxième partie de l'épreuve, pour éclairer ses réponses aux questions du jury, dès lors que cela n'altère pas la qualité de sa prestation orale, en donnant la priorité à son interaction avec le jury. Les questions posées par le jury ne sont pas écrites et ne peuvent donner lieu à des réponses formulées intégralement à l'écrit.

### **Comment s'organise une prise de parole en langue vivante étrangère ou régionale ?**

Lorsque la question s'adosse à l'enseignement de spécialité LLCER, le candidat peut choisir de s'exprimer, pendant un temps de la première partie de l'épreuve, dans la langue étrangère ou régionale de la spécialité, mais sans que sa présentation soit intégralement réalisée dans cette langue. Pour la deuxième partie, le jury intervient, s'il le souhaite, en langue étrangère en cohérence avec la présentation du candidat, mais la part des échanges dans la langue étrangère doit rester limitée pour permettre aux deux membres du jury d'intervenir dans les échanges.

## Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
Très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
Insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
Satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances.	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
Très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.